

Demande de réexamen

Remarque : Votre *Demande de réexamen* doit être soumise dans les 45 jours suivant la date sur l'avis de la décision délivrée par la Section des brevets.

Les demandes soumises après le délai de 45 jours ne seront pas considérées.

VEUILLEZ ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

A. Renseignements personnels

Noms officiels _____
Nom de famille Prénom Second prénom

Adresse postale _____
C.P. ou rue Ville ou village Province Code postal

Date de naissance _____ N° de téléphone _____ N° de PSP
(jour/mois/année) ou de brevet _____

Adresse courriel _____

B. Raisons de la demande de réexamen

Veillez donner les raisons qui justifient votre demande de réexamen de la décision (si nécessaire, utilisez une feuille séparée). Fournissez tous les renseignements contextuels essentiels pour expliquer ces raisons.

Demande de réexamen

.....

C. Renseignements supplémentaires

Si vous fournissez des documents additionnels, veuillez en dresser la liste ci-dessous.
(Remarque : *Seuls les documents originaux ou les copies lisibles envoyés directement par poste de l'établissement d'enseignement à la Section des brevets seront acceptés.*)

Signature _____ Date _____

Envoyez la ***Demande de réexamen*** par la poste à :

Directrice
Brevet d'enseignement et des normes
1181, avenue Portage, bureau 309
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3
Télécopieur : 204-945-1625